

LX 14. März 90 10

D F A E

Berne, mars 1990

DIVISION POLITIQUE II

p.B.15.21.Libéria. - Y¹0/QMRelations bilatérales Suisse-Libéria**1. Informations de base**

Dénomination	: République du Libéria
Superficie	: 111'369 km ²
Population	: 2'327'000 habitants (1987)
Capitale	: Monrovia
Chef de l'Etat	: CIC Samuel Kanyon DOE, au pouvoir depuis 1980, Président depuis 1986
PNB/habitant	: \$ 450 (1987)

2. Cadre général

La République du Libéria a été instaurée le 26 juillet 1847, ce qui en fait avec l'Ethiopie le plus ancien Etat indépendant d'Afrique. Nos relations avec le Libéria peuvent être considérées comme bonnes, bien qu'elles ne soient pas très étroites, surtout depuis la disparition du Président Tolbert en avril 1980. En effet, alors que ce dernier ainsi que son prédécesseur, le Président Tubman, effectuaient fréquemment des séjours en Suisse, le CIC DOE, nouveau Chef de l'Etat, n'a jusqu'à présent effectué qu'une visite de courtoisie au Président de la Confédération, le 24 octobre 1983, à l'occasion d'une table ronde des pays et organisations donateurs qui se réunit du 24 au 27 octobre 1983 à Berne, sous l'égide du PNUD, à laquelle la Suisse participa en tant qu'observateur.

3. Relations diplomatiques

La Suisse a ouvert en 1954 un Consulat à Monrovia, transformé en Consulat général en 1957. Les relations diplomatiques, établies en 1960, sont depuis cette date assurées par notre Ambassade à Accra (pas d'Ambassadeur entre mars 1983 et le 23 février 1987, date de l'accréditation de M. Hanspeter Strauch). En 1965, le Consulat général a été érigé en Ambassade, dirigée par un Chargé d'affaires a.i. (actuellement M. Charles Haller).

Notons qu'en vertu de l'accord austro-suisse sur la coopération en matière consulaire, notre Ambassade à Monrovia est également chargée de défendre les intérêts consulaires de l'Autriche, cela depuis le mois de juillet 1981.

De son côté, le Libéria a accrédité à Berne son Ambassadeur résidant à Paris (depuis le 30 mars 1990, M. Aaron J. George). L'Ambassade du Libéria à Berne, qui était dirigée par un Chargé d'affaires a.i., a été fermée à la fin du mois de juin 1982, pour des raisons financières. Le Libéria dispose d'un Consulat général à Zurich et d'un Consulat à Lausanne.

4. Intérêts étrangers

A l'instar des autres pays africains, le Libéria avait rompu ses relations avec Israël en 1973. Le 21 novembre 1973, la Suisse avait été chargée de représenter les intérêts israéliens à Monrovia.

Ce mandat s'est poursuivi jusqu'au 1er septembre 1983, date à laquelle il s'est achevé en raison de la reprise des relations diplomatiques, en août 1983, entre les deux pays.

5. Visites officielles à Berne

L'ancien Président Tolbert avait fait à deux reprises, en 1972 et en 1978, des visites officielles à Berne. Après l'avènement du nouveau régime, une délégation libérienne, dirigée par un Vice-ministre, avait séjourné le 2 juin 1982 à Berne, en vue d'avoir des contacts avec la DDA. Visite de courtoisie du Chef de l'Etat, CIC Doe, auprès du Conseiller fédéral et Président de la Confédération Aubert, le 24 octobre 1983 à Berne.

6. Accords bilatéraux

- Accord aérien du 31 août 1961
- Accord d'amitié et de commerce du 23 juillet 1963
- Accord de conciliation de règlements judiciaires et d'arbitrage du 23 juillet 1983 (voir liste en annexe)

7. Relations économiques

Les échanges commerciaux entre les deux pays ne sont pas très importants, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants:

<u>Année</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u> (en millions de francs)
1970	0,9	26,4
1980	2,2	14,9
1986	10,6	8,3
1987	0,3	7,5
1988	6,0	8,0
1989	1,5	17,5

(Compléments d'informations à ce sujet dans les deux tableaux ci-joints).

Par ailleurs, Monrovia est desservie par Swissair deux fois par semaine.

8. Coopération au développement et aide humanitaire

La Suisse n'a aucune coopération au développement avec le Libéria, ce pays ne répondant pas aux critères de base de la DDA. En raison de sa politique de concentration de ses activités dans certains pays, la DDA n'a pas l'intention de s'engager de quelque manière que ce soit au Libéria.

Aide humanitaire très limitée, de FS 46'000.-- en 1987 et de FS 47'000.-- en 1988 (action médicale).

Pas de bourses au cours de ces dernières années.

9. Colonies

En 1986, la colonie suisse au Libéria s'élevait à 83 personnes, dont 31 doubles-nationaux. Pour sa part, la population libérienne résidant en Suisse comptait 31 personnes à fin août 1989.

Annexes mentionnées

LX 14. März 90 10